

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE L'EPIC TOURISME
 PAYS DES SORGUES MONTs DE VAUCLUSE

Séance du 18 septembre 2026

DEPARTEMENT DE
 VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
 D'AVIGNON

EPIC Tourisme Pays des
 Sorgues Monts de Vaucluse
 EB / LL

N° 26-10

Nombre de Délégués
 en exercice 21
 Nombre de Délégués
 présents 14
 Nombre de Délégués
 votants..... 15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix heures, le Comité Directeur de L'EPIC Tourisme PSMV s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, ANDRZEJEWSKI, BAYON DE NOYER, BRUXELLE, CANDAU, DOUSSOT-MOREL, DURAND, FERMANIAN, GONZALVEZ, HEDIARD, LAURIENT, LEGARS-LAVAURE, MARION, ROLLAND, VEXLAR.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mesdames et Messieurs, BEAUMONT, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, DE ALMEIDA, ERRE, FERREIRA DA SILVA, TAMISIER.

ABSENTS **DONNANT** **POUVOIR**
 Madame CANILLAS (pouvoir à Éric Bruxelles)

OBJET : Recrutement de la Directrice de l'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Le président de l'EPIC Tourisme propose aux membres du comité directeur de donner un avis favorable au recrutement de Madame Lucie LAQUET en tant que Directrice de l'EPIC Tourisme, et de l'autoriser à signer son nouveau contrat de travail.

VU le Code du Tourisme et notamment l'article L.133-6, alinéa 4 « Sa nomination et son licenciement » sont décidés par délibération du comité de direction sur proposition du président.

VU les statuts de l'EPIC,

Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **DONNE** un avis favorable au recrutement de Madame Lucie LAQUET en tant que Directrice de l'EPIC Tourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont le contrat de travail associé (CDD de 3 ans renouvelable).

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le



0.2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Président,



Eric BRUXELLE